

**2018-05-14**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR  
M. FERNAND GEMME**

**M. GUY GAUTHIER  
M. STEVE LEGGETT**

**M. SÉBASTIEN DESORMEAUX  
M<sup>ME</sup> JOSÉE DUPUIS**

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**  
La Directrice Générale / Secrétaire trésorière, **M<sup>ME</sup> MARIE-PIER LALONDE GIRARD** est aussi présente.

**Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte**

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2018
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
  - Démission du Journalier conducteur saisonnier
  - Embauche d'un Journalier conducteur saisonnier
  - Politique d'attribution de subventions
  - Embauche d'un étudiant dans le cadre d'Emplois d'été Canada
  - Acquisition d'une station mobile robotisée dans le cadre du programme de mise en commun
  - Dépôt d'un projet dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)
  - Appui à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation
  - Levée de fonds de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation
  - Vente du terrain matricule 9486-41-8605
  - Commandite - Souper annuel de homards
  - Vente du camion Ford CTV 2006
  - Règlement numéro 198 modifiant le règlement de construction numéro 98-128 section 5, norme de construction article 5.1 semelles de béton (Footings) et fondation
  - Contrat de travail de l'Officier en bâtiment et en environnement
  - Fermeture de rue pour le Festival du bûcheron
  - Autorisation de creuser sur la rue du Parc
- **Finance :**
  - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

\* \* \* \* \*

**2018-05-14      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE            L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité

**2018-05-15      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire trésorière a remis copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2018 soit approuvé, tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

##### **2018-05-16 DÉMISSION DU JOURNALIER CONDUCTEUR SAISONNIER**

CONSIDÉRANT que le Journalier conducteur saisonnier, Monsieur Keith Currie a remis sa démission en date du 17 avril 2018 et qui a pris effet immédiatement;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil municipal de Namur accepte la démission de Monsieur Keith Currie en tant de Journalier conducteur saisonnier.

QUE Le conseil entérine l'affichage du poste de Journalier conducteur saisonnier qui a paru dans le Journal La Petite-Nation édition du 25 avril 2018 ainsi que sur notre site internet.

Adopté à l'unanimité

##### **2018-05-17 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER CONDUCTEUR SAISONNIER**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a présentement un poste de Journalier conducteur saisonnier à combler;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché dans le journal La Petite-Nation ainsi que sur notre site internet ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection formé de Messieurs Gilbert Dardel, Fernand Gemme, Martin Meilleur, Garry Godin et Madame Marie-Pier Lalonde Girard a procédé aux entrevues et a fait une recommandation au conseil municipal.

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE La Municipalité de Namur embauche Monsieur Étienne Legault à titre de Journalier conducteur saisonnier.

QUE Le Maire et la Directrice générale / Secrétaire trésorière soient mandatés à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

##### **2018-05-18 POLITIQUE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

CONSIDÉRANT que le conseil désire se doter d'une politique pour gérer avec un souci de transparence les subventions attribuées ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire, par cette politique, établir des paramètres lui permettant d'analyser de façon objective et équitable les demandes de subventions ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La Municipalité de Namur adopte la « Politique d'attribution de subventions » telle que déposée à la table du conseil.

Adopté à l'unanimité

##### **2018-05-19 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT DANS LE CADRE D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a adressé une demande de financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2018 pour étudiant ;

CONSIDÉRANT que la demande de financement a été approuvée par Emplois d'été Canada en date du 20 avril 2018 ;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Monsieur Frédéric Gauthier, étudiant, soit officiellement engagé par la municipalité à titre de journalier et selon les spécifications du poste à combler soit une durée de 7 semaines à raison de 35 heures ;

QUE Le Maire et la Directrice générale / Secrétaire trésorière soient mandatés à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

**2018-05-20 ACQUISITION D'UNE STATION MOBILE ROBOTISÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN COMMUN**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

CONSIDÉRANT que cette aide s'applique également à la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière ainsi qu'à l'acquisition d'équipements ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-2018-02-059 adoptée lors de la séance du Comité administratif du 7 février dernier autorisant le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de mise en commun ;

CONSIDÉRANT que le Service d'ingénierie a présenté une demande d'aide financière au montant de 36 891.56 \$ dans le cadre dudit programme dans le but d'acquérir une station mobile robotisée, laquelle permettrait d'avoir recours à des services d'ingénierie efficaces et de qualité ;

CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention, en date du 23 mars 2018, au montant de 18 446 \$ en provenance du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux ;

CONSIDÉRANT que le solde résiduel sera financé à même le budget d'exploitation 2018 de la MRC de Papineau, tel qu'adopté en novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande que les municipalités participantes confirment leur intérêt à l'égard dudit équipement afin de l'indiquer au protocole à intervenir avec la MRC de Papineau ;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La municipalité de Namur confirme son intérêt à l'égard du projet d'acquisition d'une station mobile robotisée et accepte que la MRC de Papineau ait déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en commun.

QU' En vertu d'une entente avec la MRC, la municipalité pourra, selon ses besoins, bénéficier de cet équipement dans le cadre de ses projets de voirie locale.

Adoptée à l'unanimité

**2018-05-21 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur aimerait construire une nouvelle caserne ;

CONSIDÉRANT que la caserne que nous avons présentement ne répond plus à nos besoins ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La Municipalité de Namur dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la construction d'une nouvelle caserne.

QUE La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet ;

QUE La Directrice générale, Madame Marie-Pier Lalonde Girard, soit mandatée à déposer la demande et en faire le suivi.

Adopté à l'unanimité

**2018-05-22 APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SANTÉ DU NORD DE LA PETITE-NATION**

CONSIDÉRANT que notre municipalité soutient la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation depuis son implantation ;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation a amélioré l'accessibilité des soins de santé de première ligne dans la région du nord de la Petite-Nation ;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation a développé des services de proximité;

CONSIDÉRANT que les citoyens de nord de la Petite-Nation utilisent les services offerts

CONSIDÉRANT que l'agrandissement des locaux permettra d'offrir aux professionnels, particulièrement l'acupuncteur, massothérapie, kinésiothérapie et ostéopathie un environnement plus adéquat et mieux adapté à leur pratique professionnelle et augmentera la capacité d'accueil de nouveaux professionnels, médecins, infirmière et autres.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Municipalité de Namur appui la demande d'aide financière de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation, présentée dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adopté à l'unanimité

**2018-05-23 LEVÉE DE FONDS DE LA COOPÉRATIVE DE SANTÉ DU NORD DE LA PETITE-NATION**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par la Coopérative de santé du Nord de la Petite-Nation, dans le cadre de l'activité annuelle de levée de fonds.

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La Municipalité de Namur contribue pour un montant de 100 \$, dans le cadre de la levée de fonds annuelle de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation.

Adopté à l'unanimité

**2018-05-24 VENTE DU TERRAIN MATRICULE 9486-41-8605**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-04-09 autorisant la mise en vente du terrain matricule 9486-41-8605 situé sur la Route 323 ;

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat a été signée le 20 avril 2018 entre la Municipalité de Namur et Monsieur Jasmin Pierrier pour la vente du terrain matricule 9486-41-8605, au montant de 24 500 \$ ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Monsieur Gilbert Dardel, Maire et Madame Marie-Pier Lalonde Girard, Directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente au bureau de Maître Guylaine Gratton pour la vente du terrain matricule 9486-41-8605.

Adopté à l'unanimité

**2018-05-25 COMMANDITE - SOUPER ANNUEL DE HOMARDS**

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour le 4<sup>e</sup> souper annuel de homards de l'École Namur Intermediate School ;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés serviront à financer les activités pour les élèves de l'école ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Municipalité de Namur commandite le 4<sup>e</sup> souper annuel de homards de l'École Namur Intermediate School pour un montant de 200 \$.

Adopté à l'unanimité

**2018-05-26 VENTE DU CAMION FORD CTV 2006**

CONSIDÉRANT que le camion Ford CTV 2006 du service incendie est non fonctionnel ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur veut s'en départir ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil autorise la vente du camion Ford CTV 2006 du service incendie à la ferraille pour un montant de 450,00 \$ à Pièces d'autos usagées Mario Labrosse Inc.

QUE La Directrice générale, Secrétaire trésorière, Madame Marie-Pier Lalonde Girard soit et est dûment autorisée à signer tous les documents afférents au transfert du véhicule.

Adopté à l'unanimité

**2018-05-27 CONTRAT DE TRAVAIL DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro R2018-01-08-03 embauchant officiellement l'Officier en bâtiment et en environnement, Madame Vicky Lafontaine ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster son salaire suite à la probation de 6 mois, prenant fin le 31 décembre 2017 ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le Maire et la Directrice générale / Secrétaire trésorière soient mandatés à signer le nouveau contrat de travail avec l'ajustement salariale.

Adopté à l'unanimité

**2018-05-28 FERMETURE DES RUES DU CENTENAIRE ET DU PARC POUR LE FESTIVAL DU BÛCHERON**

CONSIDÉRANT la demande du comité de loisirs pour la fermeture des rues du Centenaire et du Parc pour les festivités du Festival du bûcheron qui aura lieu le 7 juillet 2018 ;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La Municipalité de Namur autorise la fermeture de la rue du Centenaire à partir de l'intersection des rues des Peupliers et Centenaire jusqu'à la rue de l'hôtel de ville ainsi que la rue du Parc pour le Festival du bûcheron qui aura lieu du 7 au 8 juillet 2018 jusqu'à 3h du matin.

Adopté à l'unanimité

**2018-05-29 AUTORISATION DE CREUSER SUR LA RUE DU PARC**

CONSIDÉRANT la demande du comité des loisirs d'avoir l'autorisation de creuser une tranchée dans l'accotement de la rue du Parc afin d'apporter l'électricité à l'intersection de la rue du Centenaire pour le Festival du bûcheron ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Municipalité de Namur autorise le comité de loisirs à creuser une tranchée dans l'accotement de la rue du Parc afin d'apporter l'électricité à l'intersection de la rue du Centenaire pour le Festival du bûcheron.

QUE Le comité de loisirs devra remettre en état l'accotement de la rue du Parc suite à l'évènement.

Adopté à l'unanimité

**2018-05-30 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 8 979.11\$, apparaissant à la liste datée du 30 avril soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR**

**RAPPORT DU MAIRE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**2018-05-31 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 36.

Adopté à l'unanimité

---

Gilbert Dardel  
Maire

---

Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale / secrétaire-trésorière